



4, Rue des Chevaliers de la Table Ronde
35380 PAIMPONT

☎ : 02 99 07 81 95

E-mail : ecole.035086e@ac-rennes.fr

Site Internet : www.ecole-primaire-paimpont.ac-rennes.fr

Compte-rendu du
Conseil d'école du 14 novembre 2023
de 18h30 à 21h00

Étaient présents :

- Sophie VINGERE, Laurence HEUDES, Elodie BRUNET et Lise PHELIPPEAU, enseignant.e.s
- Amélie LORAND-DABO, Elodie BIGOT, Cendrine ROBELIN et Vanessa LE PALUD, représentantes des parents d'élèves
- Gladys DEBRAY, directrice de l'école
- Julien DESSA, adjoint en charge des affaires scolaires.

Étaient excusés :

- Monsieur LE VAN, inspecteur de l'éducation nationale
- Alain LEFEUVRE, maire de Paimpont
- Cédric HENRY, Mélanie LHERMELIER, Elise JOSCHT représentant.e.s de parents d'élèves

■ Installation du nouveau conseil d'école

Le conseil d'école réunit :

La directrice de l'école :

- ✓ Gladys DEBRAY

Le maire et/ou son représentant :

- ✓ Alain Lefeuvre, Julien Dessa (adjoint en charge des affaires scolaires)

Les professeurs de l'école :

- ✓ Sophie VINGERE, Laurence HEUDES, Elodie BRUNET, Gladys DEBRAY, Lise PHELIPPEAU et Doriane GUEGAN CHARTIER

Les représentant(e)s des parents (égal au nombre de classes) élus par les parents d'élèves :

- ✓ Amélie LORAND-DABO, Cédric HENRY, Elodie BIGOT et Mélanie LHERMELIER, titulaires
- ✓ Elise JOSCHT, Vanessa LEPALUD, Cendrine ROBELIN suppléantes

L'inspecteur de l'éducation nationale de notre circonscription à Redon :

- ✓ Monsieur LE VAN

Rappel des missions du conseil d'école

(<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/parents/ID173/les-representants-des-parents-d-eleves>)

- ✓ Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école. Dans ce règlement intérieur figurent les horaires, les règles de vie et de fonctionnement de l'école, ou encore les moyens de communication parents-école, etc.
- ✓ Les représentants des parents sont consultés lors de l'adoption du projet d'école proposé par l'équipe pédagogique. Le projet d'école 2020/2025 a été présenté au conseil d'école du 15 juin 2021. (voir compte-rendu du conseil d'école du 15/06/21 sur le site de l'école). Il sera réétudié cette année suite à l'évaluation d'école qui s'est tenue l'année scolaire passée.
- ✓ Le conseil d'école donne son avis ou formule des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école. Cela comprend la protection et la sécurité des enfants, les mesures d'intégration des enfants handicapés, la prévention des violences et du harcèlement, le budget, et cette année, l'organisation du temps scolaire.
- ✓ Il veille au respect des valeurs et des principes de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

Le rôle des représentants de parents d'élèves

- ✓ Ils jouent un rôle de relais et de médiateur
- ✓ Ils donnent leur avis et émettent des suggestions sur le fonctionnement de l'école
- ✓ Ils font partie des instances de représentations.

Élections des représentants de parents d'élèves

- ✓ Chaque début d'année scolaire les élections des représentants de parents d'élèves ont lieu. Les parents ont la possibilité de voter par correspondance ou en se rendant à l'école le jour des élections.
- ✓ Un vote uniquement par correspondance s'est tenu pour les élections de 2023 (voir CR du conseil d'école du 15/11/2022) car très peu de parents se déplaçaient le jour J (un ou deux votes maximum). Cette année il y a eu une participation de 40,76 % des votants.
- ✓ Un vote uniquement par correspondance pour les élections de 2024 a été soumis au vote du conseil d'école et a été approuvé à l'unanimité.

■ Vote du règlement intérieur 2023/2024

- ✓ Point 4 d) : *L'utilisation des locaux en dehors des heures de classe, par un organisme étranger à l'école, est soumise à autorisation préalable de la mairie qui en informera la directrice. L'Amicale Laïque et les représentants de parents d'élèves sont dispensés de cette autorisation. Une charte d'usage des locaux est affichée dans toutes les salles à usage scolaire.*

- Le Conseil d'école souligne que l'école peut être amenée à accueillir dans ses locaux (en particulier dans la salle de motricité) des personnes extérieures à l'école, sur autorisation de la mairie, ce qui peut surprendre des parents d'élèves.

- La directrice rappelle que la mairie doit l'en informer en amont afin d'éviter toute forme de surprise.

- Une charte d'usage des locaux doit être rédigée prochainement entre la mairie et l'école afin de détailler le fonctionnement à adopter par tous les usagers : centre de loisirs, association de yoga...

- La directrice souligne également l'importance d'une communication respectueuse de la part de tous les personnels de la mairie vis à vis des personnels de l'école afin de poursuivre le travail partenarial de qualité engagé depuis de nombreuses années, comme cela est le cas la plupart du temps.

- ✓ Point 5 b) *Aucun médicament ne peut être détenu par les personnels sans ordonnance médicale ou sans PAI.*

De plus en plus d'élèves sont concernés par des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour prendre en compte des pathologies ou des allergies alimentaires.

Dans le cas d'allergies alimentaires :

- l'école doit veiller à informer l'EHPAD dans les plus brefs délais des besoins des élèves. Cela est parfois entravé par les lenteurs administratives qui impliquent la constitution d'un dossier partagé par l'école, le médecin traitant, le médecin scolaire et la cantine scolaire.

- Un document de liaison familles / cantine scolaire distribué par la mairie a été mis en place pour clarifier les situations et pour une prise en charge rapide des besoins des élèves.

- Dans le cas d'allergies graves où la présence de traces (d'arachide, fruits à coque, lait...) n'est pas autorisée, les cuisiniers de l'EHPAD peuvent être mis en difficulté pour prévoir des repas qui évincent scrupuleusement les allergènes. Dans ce cas est-il possible de proposer aux familles un panier repas quotidien préparé par un prestataire extérieur ? Dans quelle mesure la mairie pourrait financer ce panier (participation totale, partielle) ? Les familles seraient-elles autorisées à apporter un repas ?

✓ Le règlement intérieur pour l'année scolaire 2023/2024 a été approuvé à l'unanimité. Il sera distribué aux familles prochainement, accompagné de la charte de la laïcité à l'école

■ Point sur les effectifs

	Effectifs au 14/11/2023	
TPS	2	26
PS	16	
MS	8	
GS	12	GS/CP 4 + 15 = 19
CP	15	
CE1	9	GS/CE1 = 8 + 9 = 17
CE2	16	CE2/CM1 16 + 7 = 23
CM1	13	
CM2	17	CM1/CM2 6 + 17 = 23
total	108	

Nous accueillons aujourd'hui 108 élèves répartis sur 5 classes.

Les prévisions pour la rentrée 2024 sont légèrement inférieures avec 105 élèves. Les constructions prévues sur la 3ème tranche du lotissement de la Moutte vont peut-être permettre d'inscrire des élèves imprévus.

Sécurité des bâtiments : le procès verbal de la commission préfectorale de sécurité ERP indique que l'école de Paimpont ne peut accueillir de manière simultanée plus de 110 personnes + 9 personnels. Nous atteignons ces effectifs. En cas de problème c'est la responsabilité de la directrice qui est en jeu. L'école ne pourra donc pas accueillir plus d'élèves que ne le permet la commission de sécurité. La mairie doit faire réévaluer ce document. Où en sont les démarches ? Monsieur Dessa, indique que l'adjoint aux bâtiments se charge de ce sujet.

■ Mise en sécurité des élèves : présentation des PPMS 2023/2024 et exercices

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) est un plan destiné à mettre les enfants, le personnel et le public éventuel de l'école en sécurité en cas de déclenchement d'une alerte pour risques majeurs en attendant les secours.

✓ Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

C'est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou humaine, inattendu, de faible fréquence mais potentiellement grave.

- ✓ Quels sont les risques majeurs pour notre école ?
 - Tempête, inondation, feux de forêt
 - Transport de matières dangereuses
 - Intrusion extérieure

- ✓ Qui doit être informé de l'élaboration de ce plan ?
 - les personnels enseignants et personnels communaux travaillant à l'école
 - les élèves et les familles
 - la mairie
 - l'Inspecteur de l'Éducation Nationale

Chaque année, le PPMS est évalué et actualisé.

Trois exercices sont effectués durant l'année scolaire :

- ✓ Intrusion malveillante (L'exercice est programmé le 21 novembre 2023)
- ✓ Risques majeurs (1 exercice est à prévoir)
- ✓ + 2 exercices incendie. Le premier a eu le lieu le 26 septembre 2023. Un autre sera programmé plus tard dans l'année au moment de la sieste des maternelles.

L'uniformisation des serrures de l'école grâce à un pass unique facilite l'accès aux locaux techniques pour une intervention facilitée et accessible par le personnel de l'école en cas de besoin.

■ Organisation du temps scolaire

La loi prévoit une organisation du temps scolaire sur 9 demi journées de classe pour tous les élèves. Notre école bénéficie d'une dérogation afin de pouvoir fonctionner sur 8 demi journées. Pour reconduire ce fonctionnement, nous devons formuler une demande auprès des services académiques. L'avis du conseil d'école est exigé. C'est pourquoi nous allons étudier ensemble l'annexe 2 du document.

Pourquoi 9 demi-journées ? Quelques années en arrière, il avait été demandé aux mairies et aux écoles de mettre en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Les journées de classe étaient raccourcies et les élèves bénéficiaient d'activités culturelles et sportives sur le temps du midi ou le soir après la classe. Par ailleurs, les élèves avaient classe le mercredi matin. Ces activités bénéficiaient au départ de subventions nationales conséquentes. Puis, celles-ci se sont arrêtées et l'absorption du coût de ces activités revenaient entièrement aux collectivités. Ce n'était pas possible de l'assurer pour une petite commune comme celle de Paimpont. Les TAP se sont donc arrêtés et la première dérogation du temps scolaire a été demandée.

Cette année, le conseil d'école a étudié la demande de dérogation et y a donné un avis favorable afin de maintenir l'emploi du temps actuel réparti sur 8 demi-journées.

■ **Chauffage des bâtiments.**

L'équipe pédagogique questionne la mairie sur la possibilité de mettre les thermostats des classes sur hors gel durant les vacances scolaires afin de pouvoir mettre en route le chauffage lorsque les enseignantes viennent travailler pendant les vacances .

M. Dessa indique questionner les élus à ce sujet.

■ **Projets pédagogiques 2023/2024**

Enjeux	Faire grandir tous les élèves en favorisant la confiance en soi, l'esprit d'initiative et la coopération	Développer l'engagement et la sensibilité pour une meilleure connaissance et conscience du monde
Parcours	Culture numérique/Parcours citoyen/ Apprentissages fondamentaux	Culture numérique/Parcours citoyen/ EDD/EAC/Parcours santé
TPS/PS/MS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ateliers autonomes de manipulation ■ Rencontres parents/enfants autour des jeux de société ■ Projet Littérature autour du sport et des auteurs Alex Sanders et Hervé Tullet + Lecture d'albums autour du sport d'autres auteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rencontres sportives ? ■ Cinécole
GS/CP	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ateliers autonomes de manipulation ✓ Rallye lecture sur le sport, les JO 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Piscine (CP) à compter du 4 déc ✓ Gouren ✓ Rencontres sportives ✓ Cinécole (GS)
GS/CE1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ateliers autonomes de manipulation ■ Rallye lecture sur le sport, les JO 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Piscine à compter du 4 déc (CE1) ■ Gouren ■ Rencontres sportives
CE2 / CM1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Voyage scolaire à Baugé dans le Maine et Loire ■ CE1 : L'école d'autrefois (EHPAD) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Piscine de sept à fin nov ■ Permis piéton ■ Rencontres sportives
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Voyage scolaire à Baugé dans le Maine et Loire 	

CM1/CM2	<ul style="list-style-type: none"> ■ travail personnel : PEMF ■ coup de coeur pour un livre (sur le thème du sport, des valeurs humaines) ■ Recherche en histoire sur des poilus paimontais (cérémonie du 11/11). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Piscine de sept à fin novembre ■ Gouren ■ Rencontres sportives ■ Projet métallurgie ■ Étude de l'aire terrestre éducative autour de l'école
	<ul style="list-style-type: none"> ■ CM2 : Journées d'intégration au collège Brocéliande de Guer ■ Voyage scolaire à Beaugé dans le Maine et Loire 	
Enjeux	Faire grandir tous les élèves en favorisant la confiance en soi, l'esprit d'initiative et la coopération	Développer l'engagement et la sensibilité pour une meilleure connaissance et conscience du monde
Parcours	Culture numérique/Parcours citoyen/ Apprentissages fondamentaux	Culture numérique/Parcours citoyen/ EDD/EAC/Parcours santé
École	<ul style="list-style-type: none"> • Temps de parole quotidiens : agenda OCCE, conseils d'élèves... • Écriture quotidienne de textes en autonomie ou en dictée à l'adulte 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborations avec des acteurs du territoire : Foyer Argoat (ADA-PEI), EHPAD, CCAS, mairie, médiathèque, associations • Cross d'école • Quinzaine de la marche et du vélo • Olympiades • Flamme olympique
	<ul style="list-style-type: none"> • Classe dehors 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Exposition à la médiathèque de Paimpont (partenariat avec F. Combot et S. Moreau) – Festival Art et Nature 2024 • Programme Éco-école : la santé • Semaine des parents 	

- L'année 2023 - 2024 sera animée par de nombreux projets autour des jeux olympiques et de la santé en général :

Rencontres sportives: L'école de Paimpont a été sollicitée pour participer à des rencontres sportives fin juin réunissant les élèves de cycle 2 et cycle 3 de plusieurs écoles. Il s'agit d'une actions menée dans le cadre des TER (Territoires Educatifs Ruraux) pour les écoles rattachées au collège Querpon de Val d'Anast. La participation

à cet événement dépend de la signature d'une convention entre l'Education Nationale et la collectivité. La mairie de Paimpont avait refusé il y a 2 ans de signer cette convention ne sachant pas quels en étaient les tenants et les aboutissants, d'autant plus qu'aucun élève paimpontais ne se rendait au collège de Val d'Anast. Nous connaissons désormais un peu mieux les attendus de cette convention. En validant la convention, les transports, l'achat de matériel, les assurances et adhésion USEP pour l'organisation des rencontres sont prises en charge par les TER. M. Dessa propose d'en rediscuter avec les élus pour revoir la position de la commune par rapport à ce projet.

Cette année, les élèves de maternelle ne sont pas concernés par les rencontres sportives TER mais l'enseignante réfléchit pour qu'une rencontre à plus petite échelle avec les élèves de Plélan puisse peut-être s'organiser.

Piscine : L'école remercie vivement la mairie qui finance entièrement cette activité que ce soit au niveau du transport, des entrées ou bien de ses subventions versées à la communauté de communes de l'Oust à Brocéliande pour l'entretien des locaux.

Une question est soulevée par rapport à l'approche de l'enseignement de la natation par les Maitres Nageurs Sauveteurs (MNS) qui est parfois brusque. L'équipe indique que cette année, les séances réalisées en partenariat avec la maitre nageuse d'enseignement se sont bien déroulées. L'organisation du bassin et la préparation des séances sont rendus plus fluides grâce aux documents d'accompagnement proposés depuis 2 ans par la piscine de Guer.

Voyage scolaire : Cette année, les élèves de GS CP CE1 CE2 CM1 CM2 se rendront à Baugé dans le Maine et Loire 3 jours. Du 13 au 15 mai pour les GS CP CE1 et du 15 au 17 mai pour les CE2 CM1 CM2. Ce sera une très belle occasion pour développer des compétences de vie collective en dehors de l'école, de se construire des connaissances sur la Renaissance et de vivre une expérience favorisant le bien-être.

L'école remercie vivement l'Amicale Laïque qui s'est d'ores et déjà engagée à verser 6900€ des environ 21 000€ que représente le séjour. Une demande de subvention sera formulée auprès de la mairie à hauteur de 15€ par nuit et par élève (montant identique au voyage précédent). L'école organisera également diverses actions (vente de chocolats de Noël, crêpes et galettes à emporter...) pour diminuer le coût du séjour pour les familles. Le coût des séjours a grandement augmenté depuis 2 ans. Il y a quasiment 30 % d'augmentation à absorber.

Cross de l'école: Cela a été un très bel événement à organiser. Les élèves, les parents et les enseignants sont ravis de ce moment et souhaitent le reconduire.

Gouren: Les classes de la GS au CM2 pratiqueront le gouren (lutte bretonne) en partenariat avec un intervenant de la fédération de Gouren au printemps prochain.

Les maternelles ne sont pas concernés pour plusieurs raisons :

1) le budget : les tarifs ont augmenté

2) Le dossier maternelle avait été retoqué par l'Education Nationale il y a 2 ans (les activités proposées par l'intervenant pouvaient être facilement menées par l'enseignante d'après l'EN)

Flamme olympique : l'école organisera des animations le jour du passage de la flamme olympique, le samedi 1^{er} juin. La flamme passera dans la rue devant l'école, explique M.Dessa. Nous veillerons à réserver des espaces pour les élèves de l'école.

Cérémonie du 11 novembre : Les élèves de CM1 CM2 se sont beaucoup investis pour proposer leur lecture lors des cérémonies du 11 novembre. C'est un travail réalisé en partenariat avec Laurent Goolaerts qui a amené les élèves à faire des recherches dans les archives locales.

M. Dessa exprime les remerciements et les compliments reçus de la part de M. Le Maire et des personnes qui étaient présentes lors de la cérémonie.

Eco Ecole : cette année l'école va décliner des actions visant à favoriser la santé .

Classe dehors : L'ensemble des classes de l'école participent à des temps d'apprentissages scolaires hors les murs de la classe, en extérieur. Ces moments sont variés tant par le contenu que par leur fréquence. Ces moments organisés par l'enseignant.e visent des objectifs précis en milieu naturel.

- Culture et citoyenneté :

Projet métallurgie CM: il est prévu que les élèves de CM1 CM2 aillent visiter l'atelier de métallurgie situé à Plé-lan en fin d'année scolaire. Ils ne pourront cependant pas forger. Il est possible que le trajet se fasse à vélo si les conditions d'accompagnement sont réunies sachant qu'il s'agit d'une pratique sportive avec accompagnement renforcé (1 adulte pour 6 élèves , soit l'enseignante + 3 parents agréés).

Festival Art et Nature 2024 : Les élèves de toutes les classes participeront à un travail partenarial avec F.Combot et S. Moreau dans le but de créer des œuvres à l'acrylique sur le thème de la nature qui seront exposés en 3 temps :

- 1) en mai , à la médiathèque de Paimpont
- 2) en septembre, lors du festival Art et Nature
- 3) par la suite, dans les couloirs de l'EHPAD.

Ce projet a un coût d'environ 2000€, l'école a obtenu une subvention de la DRAAC de 750€. Le reste sera financé par la subvention activité éducative demandée à la mairie. Merci à la mairie pour son soutien.

■ OCCE : bilan financier

Sophie VINGERE, mandataire de l'OCCE présente le bilan financier.

Fin du bilan des actions de la coopérative de l'année précédente 2022/2023

Nous avons présenté des comptes équilibrés lors du dernier conseil d'école. Les comptes 2022/23 ont été transmis au siège départemental de l'OCCE. Ils ont été validés.

Budget prévisionnel 2023/2024

- Participation volontaire des familles (montant proposé 5€) → **550€** (C'est un montant en baisse en le rapportant au nombre d'élèves inscrits cette année, peut-être expliqué par le fait que les demandes d'adhésion à l'Amicale et de cotisation à l'OCCE aient été distribuées en même temps dans la pochette de rentrée et que la distinction ne soit pas toujours claire pour les familles → expliqué lors des réunions de classe + prévoir un encart sur la plaquette de rentrée ?)

- Subvention que nous pensons demander à l'amicale : **2150€** (montant correspondant aux projets pédagogiques des enseignants, en complément de la demande de subvention qui sera faite auprès de la mairie en janvier)
- Subvention pour le voyage scolaire : **6900€**

L'école remercie l'amicale pour le soutien aux projets de l'école.

■ Questions des parents

- *Les enfants n'ont pas assez à manger. Ceci avait été abordé l'année dernière. Qu'en est-il ?*

M Dessa explique que la mairie travaille en étroite collaboration avec les agents périscolaire et l'EHPAD pour ajuster au mieux les besoins des enfants. Si un aliment vient à manquer, l'EHPAD apporte en 10 minutes ce qui manque. Les produits servis sont des produits frais cuisinés à Paimpont, il s'agit de produits de qualité, loin des repas qui pourraient être servis par des entreprises de restauration pour les collectivités. Les quantités proposées aux enfants correspondent à la législation, les menus sont équilibrés et validés par une diététicienne. Cependant, il est vrai que régulièrement des quantités importantes d'aliments sont jetés car pas/peu appréciés par les enfants. Il y a donc un écart entre ce qui fait plaisir aux enfants gustativement et les recettes servies à la cantine scolaire qui peuvent ne pas correspondre à leurs goûts. Aussi, nous sommes contraints par l'éloignement géographique de la cuisine et de la cantine. Cela peut altérer parfois le service de certains produits comme les courgettes qui vont rendre de l'eau ou les pâtes qui seront collantes.

Les élèves disposent du temps nécessaire pour prendre leur repas.

Enfin, les repas servis à la cantine représentent seulement 4 repas sur 28 que les enfants mangent chaque semaine.

- *Demande d'explications sur les nouvelles règles de fonctionnement de la cantine, notamment la facturation lorsque l'enfant est malade. Mécontentement des parents vis-à-vis du paiement de la cantine lorsque l'enfant est malade. Etant donné la conjoncture actuelle ne serait-il pas possible de trouver des solutions étant donné que les repas sont préparés le matin même ?*

M. Dessa explique que la mairie de Paimpont s'est tournée vers les communes voisines pour se rendre compte des pratiques en place. Il s'avère que ce fonctionnement est choisi par de nombreuses municipalités. Ce fonctionnement était également celui présenté dans le règlement de la cantine de Paimpont depuis de nombreuses années mais il n'était pas appliqué. Nous avons fait le choix cette année de mettre en place le portail famille afin de faciliter le suivi des repas.

Les repas sont certes cuisinés au jour le jour, mais les commandes sont anticipées plusieurs semaines à l'avance. La conjoncture économique est aussi difficile pour les municipalités. Il faut savoir que la mairie absorbe déjà 13 000€ (hors charge des personnels) pour les repas servis aux enfants.

Pour répondre à des propositions de parents, il n'est pas possible de récupérer le repas de l'enfant inscrit s'il est malade pour des raisons de sécurité alimentaire (impossible de garantir les liaisons chaudes ou froides).

- *Manque de retours pour savoir par exemple si l'enfant a bien mangé ou non. Serait-il possible de réfléchir conjointement à une transmission d'information sans que cela ne surcharge non plus le personnel ?*

M.Dessa explique que cette demande est compréhensible mais non réalisable tant la charge de travail pour les agents le midi est dense.

- *Les petits ont-ils de l'aide pour couper la viande,... ?*

M.Dessa explique que les agents s'assurent que les élèves puissent manger leur viande sans difficulté et la coupe pour les élèves de maternelle, puis surveille que ce soit réalisé par les élèves de CP CE1 et aident si besoin même pour les plus grands.

- *Que font les enfants avant et après manger ?*

M.Dessa indique que les élèves jouent dans la cour (ou dans la salle de motricité selon la météo)

- *Le nombre d'adultes est-il suffisant vis-à-vis du nombre d'élèves ? Dernièrement, il y a eu une annonce de recrutement de la Mairie. La personne a-t-elle été trouvée ?*

Il serait toujours plus confortable d'avoir du personnel supplémentaire, mais cela représente un coût. Des investissements dans l'achat de mobilier de self ont été faits et seront poursuivis sur 2024 afin de faciliter le service des repas pour un nombre conséquent d'enfants.

Oui, un nouvel agent a été recruté.

- *Constat du départ de Benjamin qui assurait le service de garderie du soir. Il était très apprécié des enfants. Peut-on savoir ce qui a motivé cette fin de contrat ?*

M.Dessa explique qu'il n'a pas de réponse à apporter à cette question, d'autant plus que l'agent n'est pas présent pour pouvoir s'exprimer.

En ce qui concerne la cantine, M.Dessa ajoute que la mairie réfléchit à organiser une réunion en début d'année 2024 afin de réunir autour d'une même table les différents partenaires de la cantine : ehpad, mairie, personnels de cantine, parents dans le but de pouvoir échanger posément sur ce sujet qui questionne.

- *Combien d'enfants prennent le taxi ?*

22 enfants prennent le taxi chaque jour.

- *Pourquoi le taxi passe aussi tôt pour certains (7h35 par ex) ? Demande d'explications sur l'organisation.*

Les tournées de taxi démarrent tôt car il y a un nombre important d'élèves à transporter. Chaque taxi peut transporter entre 6 et 8 enfants au maximum (les deux places de devant sont réservées au plus de 10 ans). Chaque taxi doit donc faire 2 tours.

Cependant, les tournées de taxi sont réfléchies pour que l'élève qui est pris le premier le matin soit aussi le premier à être descendu le soir.

- **Calendrier des conseils d'école 2023/2024**

- ➔ Mardi 19 mars 2024 de 18h30 à 20h00

- ➔ Mardi 18 juin 2024 de 18h30 à 20h30